

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 8 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs civils de la défense

NOR : ARMH2034347A

Par arrêté de la ministre des armées en date du 8 décembre 2020, le V. de l'arrêté du 30 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs civils de la défense est modifié comme suit :

I. – Au lieu de : « Les inscriptions par internet ont lieu du 5 novembre 2020 à 12 heures, au 10 décembre 2020 à 12 heures (fin des inscriptions), heure de Paris. »

Lire : « Les inscriptions par internet ont lieu du 5 novembre 2020 à 12 heures, au 17 décembre 2020 à 12 heures (fin des inscriptions), heure de Paris. »

II. – Après la phrase « Tout dossier posté après le 10 décembre 2020 ou parvenant dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé. Tout dossier incomplet est rejeté. », il est ajouté les dispositions suivantes :

« Si une difficulté technique rend l'inscription sur la plateforme des concours impossible, les candidates et candidats écrivent, avant la clôture des inscriptions, à l'adresse courriel "Contact" indiquée sur la plateforme (drh-md-savconcoursexamen.gestionnaire.fct@intradef.gouv.fr) pour signaler l'incident. Le service organisateur peut alors leur adresser, à titre dérogatoire, un dossier d'inscription dématérialisé, à retourner avant le 17 décembre 2020, 13 heures, heure de Paris, dans les conditions qui leur seront communiquées lors de la transmission du dossier. »